

# Procédure pour les Sportifs de Haut Niveau - IUT Lyon1

## Sont concernés :

- ⇒ Les futurs étudiants (primo-inscription) Sportifs de haut niveau **s'étant identifiés en tant que tel avec leur identifiant (ID) « PSQS » (Portail du Suivi Quotidien du Sportif) sur ParcoursSup**. A savoir :
  - Les étudiants inscrits sur liste ministérielle dans les catégories suivantes :
    - Elite, Senior, Relève, Reconversion
    - Espoirs, Collectifs Nationaux
  - Les étudiants d'un CFCP (Centre de Formation d'un Club Professionnel) et les sportifs professionnels
  - Les étudiants juge, arbitre ou entraîneur de haut-niveau
  - Les étudiants inscrits sur un PPF (Programme de Performance Fédérale)
  
- ⇒ Les futurs étudiants (primo-inscription) sportifs « de bon niveau » non listés ministériels, et n'appartenant pas à l'une des catégories mentionnés ci-dessus, inscrits dans un Club, et souhaitant déposer une demande de sportif de haut-niveau universitaire (shnu) (critères d'admission au statut sur : [https://suaps.univ-lyon1.fr/medias/fichier/criteres-shn-2020-2021\\_1607429539325-pdf?ID\\_FICHE=184882&INLINE=FALSE](https://suaps.univ-lyon1.fr/medias/fichier/criteres-shn-2020-2021_1607429539325-pdf?ID_FICHE=184882&INLINE=FALSE))
  
- Les étudiants de la première catégorie s'étant déclarés « sportif de haut niveau » lors de leur IA Web (Inscription Administrative via le portail de Scolarité Mascol) devront justifier cela en envoyant le justificatif fourni par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, par mail à ***scolarite.iut@univ-lyon1.fr*** mais également une copie papier par courrier postal à :  
***Université Claude Bernard Lyon1***  
***IUT Lyon1***  
***Service Scolarité***  
***1 rue de la technologie***  
***69622 VILLEURBANNE Cedex***  
Ils devront également compléter la demande de statut haut-niveau Lyon1 sur : <https://campus.univ-lyon1.fr/suaps/demande-de-statut-sportif-de-haut-niveau-shn-iut-lyon-1/>
  
- Ceux qui se sont déclarés SHN au moment de leur IA, et appartenant à la 2e catégorie mentionnée plus haut, devront compléter en ligne leur demande de candidature dans les plus brefs délais sur : <https://campus.univ-lyon1.fr/suaps/demande-de-statut-sportif-de-haut-niveau-shn-iut-lyon-1/>
  
- ✚ Lisez « la Charte Etudes et Sport de haut niveau à l'Université Claude Bernard » qui répondra à certaines de vos questions [https://suaps.univ-lyon1.fr/medias/fichier/charte-etudes-et-sport-de-haut-niveau-2018-2019\\_1536739917209-pdf?ID\\_FICHE=184882&INLINE=FALSE](https://suaps.univ-lyon1.fr/medias/fichier/charte-etudes-et-sport-de-haut-niveau-2018-2019_1536739917209-pdf?ID_FICHE=184882&INLINE=FALSE)

✚ Contact : si besoin vous pouvez poser vos questions à M. Patrick CHALUMEAU ([iut.chargemission.shn@univ-lyon1.fr](mailto:iut.chargemission.shn@univ-lyon1.fr)) responsable du Sport de Haut Niveau à l'IUT LYON1

✚ Le Conseil du Sport de Haut Niveau (CSHN) de l'UCBL1 pourra alors étudier votre demande et vous apporter une réponse rapide

✚ La validation de votre dossier par le CSHN permettra la mise en place des aménagements d'emploi du temps par votre département, si besoin.

✚ Si votre demande est retenue, il vous sera demandé pour terminer votre dossier de compléter et de renvoyer le « Contrat Individuel de Formation de Lyon 1 » que M CHALUMEAU vous fera parvenir.